

ainsi qu'au sein même de ces groupes. Il ne faut donc pas s'attendre à un document final susceptible de faire époque. Toutefois, le processus de désarmement et le multilatéralisme sortiraient renforcés de la SENUD III s'il était possible de réaliser un nouveau consensus international, si imparfait soit-il, sur les questions relatives au désarmement. Voilà le défi qu'auront à relever le gouvernement et les ONG du Canada.

Les discussions du Groupe consultatif ont porté sur trois grandes questions inscrites à l'ordre du jour de la SENUD III, à savoir: les progrès accomplis et la situation actuelle dans le domaine du désarmement; l'évolution et les tendances du processus de désarmement; enfin, les mécanismes et l'éducation en matière de désarmement.

De façon générale, les participants ont recommandé que le Canada voie dans la Session extraordinaire l'occasion de rechercher un consensus qui vienne confirmer et renouveler le processus multilatéral de désarmement. Ils ont fortement recommandé que le Premier ministre conduise la délégation canadienne à la SENUD III, de façon à marquer l'importance que le Canada attache au contrôle des armements et au désarmement.

Les participants ont noté que les réalisations récentes en matière de contrôle des armements, notamment le traité sur les forces nucléaires intermédiaires, l'accord de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le désarmement, si elles méritent d'être saluées, ne doivent pas pour autant faire oublier la nécessité d'étayer d'autres régimes de limitation des armements, dont le Traité sur la non-prolifération et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, et de réaliser de nouveaux progrès dans la voie du désarmement. Soulignant l'importance de parvenir à une interdiction complète des essais et à une prohibition des armes chimiques, ils ont proposé divers moyens que pourrait prendre la SENUD III pour contribuer à la réalisation de cet objectif. Enfin, on a pressé le Canada d'appuyer l'application de mesures de confiance dans d'autres régions du monde.

Les participants se sont dits fortement préoccupés par l'aspect qualitatif de la course aux armements et ont recommandé que le Canada mette de l'avant des propositions visant à limiter le développement technologique des armements, aussi bien nucléaires que classi-



M. Fred Bild, sous-ministre adjoint, Affaires politiques et sécurité internationale, ministère des Affaires extérieures.

ques. Déplorant que la stratégie de l'asphyxie semble avoir été abandonnée, plusieurs participants ont demandé au gouvernement de reconsidérer certains éléments, en particulier l'arrêt des vols d'essai de vecteurs stratégiques qui offre un moyen d'entraver le perfectionnement des armes nucléaires.

Le Groupe a souligné la nécessité d'imposer des restrictions à la fois qualitatives et quantitatives aux forces conventionnelles. Les participants ont recommandé au Canada de réaffirmer l'importance du dispositif mis en place aux Nations Unies pour la déclaration des dépenses militaires, qu'il encourage tous les États à présenter des rapports sur ce point, et qu'il appuie les efforts visant l'institution d'un registre international du commerce des armements. On a en outre recommandé que la SENUD III cherche à susciter des efforts sérieux en vue d'une limitation des armements en mer.

Les participants se sont dits généralement en faveur de la mise en place d'un organisme multilatéral qui serait chargé de vérifier l'application des accords de limitation des armements et de désarmement. Ils ont recommandé que le Canada explore tout particulièrement la possibilité de constituer un réseau international de vérification, peut-être sous l'égide des Nations Unies.

Le Groupe a émis l'avis que les problèmes auxquels se heurte le processus multilatéral ne tiennent pas uniquement au manque de volonté politique, mais aussi au peu d'efficacité des mécanismes de désarmement. Le Canada devrait chercher à promouvoir une réforme de ces

mécanismes, tant au niveau des procédures que de l'organisation.

Il a été recommandé que le Canada recherche des moyens de renforcer le rôle que jouent les Nations Unies dans la prévention de la guerre et le règlement des conflits. L'ONU devrait en outre se doter des capacités voulues pour appliquer des mesures de confiance innovatrices.

Les participants ont approuvé l'intention du gouvernement d'aider le Département des affaires de désarmement (DAD) des Nations Unies à conserver son statut actuel. Il se sont dits fortement en faveur de l'établissement par le DAD d'un programme d'orientation et de formation à l'intention des ONG et ont engagé le Canada à y contribuer. Enfin, la plupart des participants se sont dits d'avis que le Canada devrait maintenir son ferme appui à la Campagne mondiale pour le désarmement. □

Le Canada contribue au maintien de la paix

Afghanistan et Pakistan

En avril 1988, le Canada a accepté pour la dix-septième fois depuis 1945 de participer à une opération de maintien de la paix à la demande du Secrétaire général des Nations Unies. Le 2 mai suivant, cinq officiers canadiens sont arrivés à Islamabad, au Pakistan, pour prendre part à la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (UNGOMAP), qui est chargée de superviser l'application de divers accords relatifs à l'Afghanistan et, notamment, de surveiller le retrait des troupes soviétiques de ce pays.

Cette nouvelle opération des Nations Unies a été mise sur pied conformément aux dispositions des accords de Genève signés le 14 avril 1988 par les représentants du Pakistan, de l'Afghanistan, des États-Unis et de l'Union soviétique. L'UNGOMAP se compose de 50 officiers placés sous le commandement du général de division finlandais Rauli Helminen. Les autres pays participants sont l'Autriche, le Danemark, Fidji, la Finlande, le Ghana, l'Irlande, le Népal, la Pologne et la Suède.

Iran-Iraq

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le